



**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

10-11 novembre 2017, Turquie



**FR**

**CD/17/20**

**Original : anglais**

**Pour information**

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS  
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE  
ET DU CROISSANT-ROUGE**

Antalya, Turquie  
10-11 novembre 2017

**Travaux de la Commission permanente**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE**

**Document établi par  
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, septembre 2017

## 1) INTRODUCTION

### RÔLE ET TÂCHES

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) est le mandataire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) entre deux Conférences<sup>1</sup>. Son rôle et ses tâches découlent de l'article 18 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)<sup>2</sup>.

La Commission permanente a un rôle officiel important dans la préparation du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Seul organe permanent du Mouvement, elle est un lieu de réflexion où sont examinées les questions importantes qui concernent l'ensemble du Mouvement. Elle contribue à régler les différends, à encourager l'harmonie au sein du Mouvement et à promouvoir la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission permanente mène de larges consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à travers le monde.

### ÉLECTION DE LA XVII<sup>e</sup> COMMISSION PERMANENTE (2015-2019)

La XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, tenue en décembre 2015 à Genève, a élu cinq membres de la XVII<sup>e</sup> Commission permanente. Les membres de la Commission permanente ont depuis été les suivants :

➤ élus à titre personnel :

Dr Massimo Barra (Italie)  
M. Chrystold Chetty (Seychelles)  
M. Greg Vickery (Australie)  
Mme Eva von Oelreich (Suède)  
M. George Weber (Canada)



➤ membres de droit représentant :

le CICR :

M. Peter Maurer, président  
M. Balthasar Staehelin, directeur général adjoint

la Fédération internationale :

M. Tadateru Konoé, président  
M. Elhadj As Sy, secrétaire général

La Commission permanente a nommé Mme Eva von Oelreich (Suède) présidente et M. George Weber (Canada) vice-président.

### Changements au sein de la Commission permanente

Lors de sa réunion du 11 septembre 2017, la Commission permanente a pris note avec grand regret de la démission de Mme Eva von Oelreich, ancienne membre et présidente depuis 2015, pour des raisons personnelles tout à fait compréhensibles ; elle a unanimement exprimé sa gratitude à Mme von Oelreich pour l'engagement sans faille dont elle a fait preuve au cours

<sup>1</sup> Voir les Statuts du Mouvement, article 16 : <https://standcom.ch/download/stat/Statutes-FR-A5.pdf>

<sup>2</sup> *Ibid.*, article 18.

de ces deux années passées en son sein et pour l'héritage qu'elle a laissé, sur lequel la Commission continuera à travailler. La Commission lui a souhaité plein succès dans ses activités futures.

La Commission permanente a élu à l'unanimité M. George Weber comme nouveau président et M. Chrystold Chetty comme vice-président. En application de l'article 17.2 des Statuts du Mouvement, la Commission permanente a nommé M. Ibrahim Osman, du Croissant-Rouge soudanais, comme nouveau membre.

### **FAITS MARQUANTS DU PLAN D'ACTION**

Depuis son élection, la Commission permanente s'est réunie sept fois en session ordinaire. Les membres et des experts invités se sont également réunis lors de trois séances de réflexion (voir point 4.2) et d'une réunion de clôture du Groupe consultatif sur les réunions statutaires de 2015 (voir point 2.2) en 2016.

Pour 2016 et 2017, la Commission permanente a établi un plan de travail évolutif, qui a pu être adapté aux besoins et aux nouvelles possibilités d'action. Cela lui a permis de remplir sa fonction principale consistant à superviser les phases de préparation du Conseil des Délégués de 2017, qui aura lieu à Antalya (Turquie) (voir point 2.1), et, à plus long terme, de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale, qui se tiendra en 2019. Cette préparation faisait également partie du processus de réforme et de modernisation des réunions statutaires du Mouvement (voir point 2.2). Ce vent de réforme a eu une influence symbolique sur l'organisation de la remise des distinctions du Mouvement, dont est chargée la Commission permanente et qui, en 2017, aura lieu dans le cadre d'une cérémonie conjointe avec la Fédération internationale (voir point 3).

La Commission permanente s'est également concentrée sur la promotion de la mise en œuvre des décisions prises antérieurement par le Mouvement, en veillant tout particulièrement à intégrer la « Vision du Mouvement » dans les processus de planification stratégique propres à chacune de ses composantes, et sur le suivi des processus importants liés à la coordination, à la cohésion, à la solidarité et aux normes de bonne gouvernance au sein du Mouvement (voir point 4.1). Parallèlement, la Commission permanente s'est lancée dans un cycle de réflexions davantage tournées vers l'avenir concernant les grandes tendances humanitaires et leurs conséquences prévisibles pour le Mouvement (voir point 4.2).

Moyennant quelques aménagements organisationnels, le Secrétariat de la Commission permanente a conservé les mêmes modalités de gestion administrative et financière. La Commission permanente tient à exprimer sa sincère gratitude aux Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale pour leurs contributions financières et leur soutien à ses travaux (voir point 5 et annexe).

## **2) PRÉPARATION ET RÉFORME DES RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT**

À peine une Conférence internationale s'achève-t-elle que démarre un nouveau cycle préparatoire de quatre ans pour la Conférence suivante. Il en va de même pour le Conseil des Délégués, dont le cycle de préparation est de deux ans. L'une des principales fonctions de la Commission permanente a été d'accompagner et d'approuver les préparatifs tout en poursuivant sa réflexion sur l'évolution et la réforme des réunions statutaires.

## 2.1. PRÉPARATION DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2017

La préparation du Conseil des Délégués de 2017 est naturellement devenue une tâche centrale de la Commission permanente. La généreuse invitation de la Société du Croissant-Rouge turc d'accueillir les réunions statutaires a été acceptée, puis il a finalement été décidé qu'elles se tiendraient dans la ville côtière d'Antalya. La Commission permanente salue le travail remarquable accompli par le Comité d'organisation conjoint, comprenant les équipes de la Fédération internationale, du CICR, de la Société du Croissant-Rouge turc et du Secrétariat de la Commission permanente. Sous la direction de la Commission permanente, le Comité d'organisation conjoint a pu mobiliser et coordonner les efforts nécessaires à l'élaboration de l'ordre du jour et du programme du Conseil, tenir des consultations sur ceux-ci et sur les décisions qui seront soumises au Mouvement et, bien sûr, prendre toutes les dispositions pratiques.



Outre les discussions et les décisions importantes concernant les positions, les stratégies et les politiques du Mouvement, il sera mis en place un espace de discussions ouvertes, le Forum RC<sup>2</sup>, entre l'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués. En vue de ce forum, des séances participatives ont été proposées aux Sociétés nationales par le CICR, la Fédération internationale et plusieurs Sociétés nationales hôtes, afin de recenser les tendances et les nouvelles problématiques humanitaires, de comprendre leur impact sur les personnes, et de préparer les interventions du Mouvement. Le Forum RC<sup>2</sup> devrait contribuer à établir une continuité entre les XXXII<sup>e</sup> et XXXIII<sup>e</sup> Conférences internationales et, potentiellement, à fixer les orientations de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence, afin qu'elle soit pertinente pour les personnes en faveur desquelles nous œuvrons, le Mouvement et, plus largement, la communauté humanitaire mondiale.

### Participation au Conseil des Délégués de 2017

La Commission permanente a régulièrement dû faire face à des questions relatives à la participation aux réunions statutaires du Mouvement. En se fondant sur les dispositions des Statuts et du Règlement du Mouvement et sur la pratique établie, la Commission permanente a accepté d'inviter comme observateurs ou invités deux Sociétés nationales en voie de reconnaissance et d'admission et trois autres entités de la Croix Rouge ou du Croissant-Rouge.

En outre, en tenant compte des évolutions importantes des mécanismes de suivi et de sanction des manquements à l'intégrité<sup>3</sup> qui ont lieu au sein du Mouvement, notamment de la Fédération internationale, la Commission permanente a décidé d'examiner la possibilité d'étendre aux réunions statutaires dont elle a la charge les éventuelles décisions de la Fédération internationale concernant la suspension de ses membres.

## 2.2. FAVORISER LA RÉFORME DES RÉUNIONS STATUTAIRES

La Commission permanente, en collaboration avec le CICR et la Fédération internationale et en consultation avec les Sociétés nationales et d'autres parties prenantes, était résolue à poursuivre ses travaux sur la réforme et la modernisation des réunions statutaires du Mouvement, en étudiant de nouveaux moyens d'améliorer leur efficacité et leur impact. Ces cinq dernières années, la Commission permanente a examiné une série de rapports et de recommandations, élaborés notamment par l'ancien Groupe de travail sur les forums du

---

<sup>3</sup> En particulier, les procédures établies pour la mise en œuvre de la Politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale, adoptée à l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2005 et révisée en 2009, notamment le rôle du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation, établi par les Statuts de la Fédération (article 32), d'autres autorités de la Fédération et du CICR.

Mouvement (2012-2013)<sup>4</sup>, par l'Ambassadeur Nicolas Lang, commissaire de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale, en 2016, par le Groupe consultatif sur les réunions statutaires de 2015, et dans l'évaluation de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge<sup>5</sup>.

### **Objectifs indicatifs de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale**

Sur la base des fonctions statutaires et de la vision à long terme de la Conférence internationale, la Commission permanente a approuvé, en septembre 2016, quatre objectifs indicatifs pour guider l'organisation des futures Conférences :

*Objectif 1* – Contribuer au respect et au développement du droit international humanitaire, dans le but de mieux protéger les personnes touchées par les conflits armés.

*Objectif 2* – Améliorer la sûreté, la sécurité et la dignité des personnes en renforçant les cadres juridiques et les politiques en matière d'action humanitaire et en encourageant leur mise en œuvre effective.

*Objectif 3* – Définir les priorités humanitaires mondiales en faisant mieux entendre la voix collective du Mouvement, qui découle de son expérience pratique et de son approche de l'action humanitaire fondée sur des principes, concernant les graves problèmes humanitaires.

*Objectif 4* – Favoriser les relations, les alliances et les synergies entre les composantes du Mouvement, et entre le Mouvement et les gouvernements et d'autres partenaires humanitaires, afin d'améliorer la mise en œuvre et l'impact des résultats des Conférences internationales passées et à venir.

En outre, la Commission permanente a été particulièrement stimulée par son désir de voir les réunions statutaires de 2017, au niveau tant formel qu'informel, exploitées comme plateformes pour consolider les positions du Mouvement et examiner des sujets d'intérêt humanitaire commun, qui pourraient ensuite être mis à l'ordre du jour des réunions de 2019 ou ultérieures en fonction de leur degré d'avancement.

### **Structure et organisation**

Les rapports, les enseignements tirés et les recommandations ont également encouragé la Commission permanente à poursuivre sa réflexion sur la structure du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, notamment les associations et les synergies potentielles avec les réunions statutaires de la Fédération internationale (Assemblée générale, conférences régionales, etc.) – une question qui devra être examinée avec cette dernière. Les changements préconisés pourraient en particulier conduire à :

- une simplification des ordres du jour et des programmes, axés sur un nombre raisonnable de sujets correspondant aux objectifs susmentionnés ;
- une proposition adressée aux participants de prendre part à plus d'échanges informels outre les discussions, les négociations et les décisions officielles, notamment sur des thèmes et des tendances davantage tournés vers l'avenir auxquels le Mouvement et la communauté humanitaire devraient être préparés ;
- un renforcement, en amont des réunions, des processus de dialogue et de consultation avec les Sociétés nationales et les États, et, lors des réunions, de leur participation ;
- une clarification des processus et des responsabilités pour le suivi des décisions du Mouvement et une revitalisation des engagements volontaires ;

<sup>4</sup> Sur les résultats de ce processus de travail, voir le [rapport de la Commission permanente au Conseil des Délégués de 2013 sur la Stratégie pour le Mouvement et les Forums du Mouvement](#) ainsi que la [résolution 3 du Conseil des Délégués de 2013](#) sur ce sujet.

<sup>5</sup> <http://rcrcconference.org/international-conference/evaluation/>

- une plus grande ouverture à la participation interactive des acteurs et des organisations humanitaires extérieurs au Mouvement ;
- des campagnes de communication soutenues visant à faire mieux connaître les réunions et à renforcer l'intérêt du public pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans un environnement médiatique et international concurrentiel.

Compte tenu de la nécessité d'améliorer les processus d'organisation des réunions statutaires, la Commission permanente a encouragé et approuvé un nouveau concept de fonctionnement du Comité d'organisation conjoint, qui devrait être mis en place progressivement. La Commission permanente s'est également félicitée de la réalisation d'une étude par l'Institut de hautes études internationales et du développement, à Genève, sur la participation des petits États et des petites Sociétés nationales à la Conférence internationale, qui a été transmise au Comité d'organisation conjoint pour examen.

### **Redéfinir les critères et les procédures d'élection de la Commission permanente**

Plusieurs changements ont été introduits dans l'organisation de l'élection de la Commission permanente ces dernières années, notamment, en 2015, l'utilisation très appréciée du vote électronique. La Commission permanente souhaite continuer d'étudier les possibilités existantes pour que les résultats des élections soient perçus comme inclusifs et équitables, qu'ils reflètent la diversité du Mouvement et soient conformes aux Principes fondamentaux et aux Statuts et au Règlement du Mouvement. Si ce travail devait aboutir, en 2018, à d'autres propositions visant à améliorer les critères et les procédures d'élection, leur mise en œuvre serait envisagée pour 2019.

## **3) DISTINCTIONS DU MOUVEMENT**

Conformément au règlement et aux critères pour l'attribution de la médaille Henry Dunant et du prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité, la Commission permanente a décidé de décerner la médaille à deux personnes pour honorer leurs services exceptionnels et leur grand dévouement à la cause du Mouvement.

La Commission permanente et le Conseil de direction de la Fédération internationale ont approuvé (respectivement en avril et en mai 2017) la proposition de fusionner les cérémonies de remise des prix du Conseil des Délégués (médaille Henry Dunant, prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité) et de l'Assemblée générale de la Fédération (prix Henry Davison, prix « Jeunesse en action », prix « Développement du volontariat »). Les plus hautes distinctions internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront donc décernées lors d'une **cérémonie conjointe** le 9 novembre 2017 au soir.

## **4) PROMOTION DES RÉOLUTIONS ET HARMONIE AU SEIN DU MOUVEMENT**

Parmi ses attributions, la Commission permanente « s'attache à favoriser la mise en œuvre de résolutions » de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués et « encourage l'harmonie [...] et [...] la coordination » dans le Mouvement<sup>6</sup>.

### **4.1 ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU MOUVEMENT**

#### **Vision du Mouvement**

Lors de l'adoption de la « Vision du Mouvement » en 2015<sup>7</sup>, le Conseil des Délégués a demandé à la Commission permanente de faire rapport sur l'impact de la Vision au Conseil

---

<sup>6</sup> Statuts du Mouvement, articles 18.3.a) et b).

<sup>7</sup> Voir la [résolution 11 du Conseil des Délégués de 2015](#).

des Délégués de 2017. Durant la phase initiale de mise en œuvre, la Commission permanente a convenu qu'il serait difficile et prématuré de mesurer cet impact sur les processus de planification stratégique propres à chaque composante du Mouvement. La priorité de la Commission permanente devrait plutôt consister à faire connaître la Vision aux responsables et aux décideurs du Mouvement afin qu'ils puissent se l'approprier et promouvoir des mesures d'adaptation pertinentes, novatrices et exemplaires dans leurs contextes respectifs. *Pour plus d'informations, voir le rapport intérimaire sur cette question (CD/17/14).*

### **Processus de mise en œuvre à l'échelle du Mouvement**

La Commission permanente a régulièrement reçu des informations à jour et échangé des vues sur les processus importants pour la coordination, la cohésion, la solidarité et les normes de bonne gouvernance au sein du Mouvement, tels que : la mise en œuvre et l'adaptation du plan d'action pour **le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement**, l'élaboration **d'une vision et de principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement**, et la **révision des statuts et de l'assise juridique des Sociétés nationales**. *Pour plus d'informations, voir le rapport intérimaire et les projets de résolution sur ces questions (respectivement CD/17/5, CD /17/6 et CD/17/19).*

La Commission permanente a également été tenue informée des évolutions du **mécanisme d'investissement pour les Sociétés nationales** – notamment celles qui se trouvent dans des contextes fragiles – visant à renforcer leurs compétences et à élargir la portée de leurs activités.

### **Protocole d'accord**

Au début de 2016, la Commission permanente a approuvé la nomination de M. Robert Tickner (Australie) comme nouveau moniteur indépendant chargé du suivi de la mise en œuvre du **Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels** datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. La Commission permanente a été tenue régulièrement informée des efforts déployés pour faire progresser cette question. *Pour plus d'informations, voir le rapport du moniteur indépendant (CD/17/16).*

### **Promouvoir le cristal rouge**

La Commission permanente a décidé d'engager des discussions sur les perspectives d'avenir pour la promotion et l'étendue de l'usage du cristal rouge, consacré par le [Protocole III de 2005 additionnel aux Conventions de Genève](#). Elle a exprimé le souhait d'inscrire régulièrement cette question à son ordre du jour afin de mieux comprendre l'évolution des défis et des possibilités.

## **4.2 NOUVELLES TENDANCES ET IMPACT SUR LE MOUVEMENT**

### **Groupe de réflexion sur l'avenir du Mouvement**

Dans un contexte humanitaire en évolution rapide, la Commission permanente, en tant que seul organe permanent du Mouvement où toutes les composantes sont représentées, souhaitait adopter des méthodes de réflexion et examiner les futures tendances humanitaires et leurs conséquences pour l'ensemble du Mouvement et pour les personnes en faveur desquelles il œuvre, en vue de définir les priorités humanitaires mondiales. Elle a donc inclus dans son plan de travail des séances de réflexion informelles pouvant, au besoin, accueillir des experts de l'extérieur.

Parmi le large éventail de sujets examinés au cours des deux premières séances, il est ressorti que les cinq tendances suivantes sont susceptibles d'entraîner des conséquences extrêmement importantes pour le Mouvement à l'avenir :

- les déséquilibres en matière de croissance économique et le creusement des inégalités ;
- les perturbations numériques ;
- la perte du sentiment commun d'humanité et de valeurs partagées ;
- le manque d'intégrité ;
- l'accès à l'eau, la démographie et les déplacements de populations.

### **Efficacité de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité, et lutte contre la fraude et la corruption**

À sa troisième séance de réflexion, la Commission permanente a choisi d'aborder les grands défis liés à l'efficacité de la gouvernance au sein du Mouvement – notamment en matière d'intégrité, de transparence et de respect des normes – face aux risques de corruption et de fraude. L'idée n'était pas de se livrer à un examen critique des travaux et des mécanismes existants permettant de traiter ces problèmes au sein du Mouvement. La Commission permanente souhaitait plutôt profiter de sa position unique pour créer une dynamique et réfléchir à l'évolution de ces questions dans le monde extérieur et aux conséquences prévisibles auxquelles le Mouvement doit être préparé.

En dépit de la réputation généralement bonne dont jouissent les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du fait que leurs principes et leurs valeurs d'humanité et d'intégrité sont hautement appréciés, il faut garder à l'esprit que la fraude et la corruption peuvent exister n'importe où et sous des formes très sophistiquées. Malheureusement, l'expérience montre que la détection et la sanction d'actes de fraude au niveau de l'une des composantes du Mouvement peuvent – malgré la bonne foi, l'efficacité des mesures prises et les efforts de transparence – provoquer des dégâts considérables et entraver la confiance.

Bien qu'il incombe en premier lieu à chaque composante de traiter adéquatement les problèmes liés au respect des normes et à l'intégrité en son sein, il convient également de travailler main dans la main sur ces questions, car si les défaillances d'une seule composante sont mises au jour, c'est la réputation globale d'une partie ou de l'ensemble du Mouvement qui pourrait être discrédité.

La séance de réflexion a été l'occasion de passer en revue les moyens dont disposent les responsables du Mouvement, individuellement et collectivement, pour montrer et renforcer leur détermination à prévenir, contrôler, détecter, étudier et sanctionner efficacement les actes de fraude et de corruption. Dans un esprit de responsabilité collective, la Commission permanente se tient prête à continuer d'examiner ces questions, qui touchent l'ensemble du Mouvement, et à contribuer à établir ou à renforcer des mécanismes pertinents au sein du Mouvement.

### **4.3 HARMONIE AU SEIN DU MOUVEMENT ET PARTICIPATION À DES RÉUNIONS (EXTERNNES)**

La Commission permanente, son président et ses membres ont participé, lorsque conviés, à des réunions thématiques, régionales et sous-régionales, qui ont été d'excellentes occasions de rencontrer et de consulter des dirigeants de Sociétés nationales et d'autres acteurs humanitaires<sup>8</sup> :

- Sommet humanitaire mondial (Istanbul, mai 2016) ;
- 41<sup>e</sup> assemblée générale de l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge (Amman, avril 2016) ;
- 9<sup>e</sup> conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Amman, janvier 2017) ;
- réunion de partenariats du Croissant-Rouge du Bangladesh (Dacca, février 2017) ;

---

<sup>8</sup> Certaines allocutions de la Commission permanente sont disponibles ici (en anglais uniquement) : <http://standcom.ch/speeches/>

- [31<sup>e</sup> réunion annuelle du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire \(ALNAP\)](#) sur le thème « Changer l'action humanitaire » (Stockholm, février 2017) ;
- 9<sup>e</sup> Conférence panafricaine des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Abidjan, avril 2017) ;
- réunions du Conseil de direction de la Fédération internationale (Genève, juin et novembre 2016, mai et septembre 2017), notamment le Groupe de travail sur les réunions statutaires.

## 5) ADMINISTRATION DU SECRÉTARIAT

La Commission permanente tient à exprimer sa gratitude à M. Tore Svenning, qui a rempli la fonction de chef du Secrétariat avec efficacité et dévouement de début 2012 à novembre 2016, où il a assumé de nouvelles responsabilités au sein du Mouvement. Il a été remplacé en mars 2017 par M. Yves-Jean Duménil.

En 2016, les contributions au budget de la Commission permanente s'élevaient à 474 216 francs suisses, dont environ un tiers provenait respectivement des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Soixante-trois Sociétés nationales ont apporté des contributions (voir annexe). Les budgets 2017 et 2018 ont été fixés respectivement à 559 020 et 529 500 francs suisses.

Un examen financier indépendant des comptes de 2015 a été réalisé par KPMG selon la norme internationale d'examen limité (ISRE 2400), qui a confirmé la conformité des états financiers avec les règles et les normes comptables. Étant donné que de nombreux aspects du budget de la Commission permanente sont examinés dans le cadre de la comptabilité des ressources humaines du CICR et de la Fédération internationale, il a été convenu qu'un tel examen financier indépendant aurait lieu une fois tous les quatre ans, de préférence l'année précédant l'élection de la Commission permanente.

Le Secrétariat de la Commission reçoit les représentants des Sociétés nationales à Genève. Le président et les autres membres se tiennent à votre disposition pour toute question, remarque ou suggestion au sujet de leurs rôles et fonctions au sein du Mouvement.

19, avenue de la Paix  
1202 Genève  
Suisse  
[contact@standcom.ch](mailto:contact@standcom.ch)  
Tél. : +41 22 730 2032  
[www.standcom.ch](http://www.standcom.ch)

**ANNEXE : LISTE DES SOCIÉTÉS NATIONALES DONATRICES**

Au moment de la rédaction du présent rapport, les Sociétés nationales des pays suivants ont apporté leur généreuse contribution au budget de la Commission permanente pour les années 2016 et/ou 2017. La Commission permanente tient à renouveler ses remerciements à chacune d'elles.

Albanie	République de Corée
Allemagne	République tchèque
Andorre	Roumanie
Argentine	Royaume-Uni
Australie	Soudan du Sud
Autriche	Suède
Bahreïn	Suisse
Belgique	Thaïlande
Bulgarie	Tonga
Cambodge	Turquie
Canada	Turkménistan
Chine	Vanuatu
Chypre	Viet Nam
Costa Rica	
Croatie	
Danemark	
Égypte	
El Salvador	
Espagne	
Estonie	
Éthiopie	
Finlande	
France	
Honduras	
Îles Cook	
Irak	
Iran	
Irlande	
Israël	
Italie	
Japon	
Jordanie	
Kenya	
Lettonie	
Liechtenstein	
Lituanie	
Maldives	
Maroc	
Micronésie	
Monaco	
Monténégro	
Myanmar	
Norvège	
Nouvelle-Zélande	
Pakistan	
Palestine	
Pays-Bas	
Philippines	
Qatar	